

## **SÉANCE ORDINAIRE DU 5 SEPTEMBRE 2017 À 19:30 HEURES :**

À la séance ordinaire tenue le 5 septembre 2017 à la salle municipale, sont présents les conseillers et conseillères : Diane Talbot, Éric Mageau, René Rivard, France Martel, Donald Lachance et Stanley Boucher sous la présidence de la mairesse Mme Nathalie Bresse.

Daniel ST-Onge, directeur général et secrétaire-trésorier est aussi présent  
Jonathan Piché, adjoint à la direction générale est aussi présent

### **Ouverture de la séance ordinaire à 19:30 heures.**

1.1  
Formant quorum sous la présidence de Madame Nathalie Bresse, mairesse, la séance est déclarée ouverte.

## **2017-09-171 2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :**

- 1. Ouverture**
  - 1.1 Ouverture
- 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour**
- 3. Adoption des procès-verbaux:**
  - 3.1 Séance ordinaire du 7 août 2017;
  - 3.2 Séance extraordinaire du 14 août 2017.
- 4. 1<sup>ère</sup> période de questions**  
**(Durée de 15 minutes et porte sur divers sujets d'ordre public).**
- 5. Ouverture, étude et/ou acceptation des soumissions**
  - 5.1 Soumission appel d'offres – désinfection des eaux et système Écofixe aux étangs aérés.
- 6. Information au conseil et correspondance**
  - 6.1 Dépôt de la liste de la correspondance pour le mois d'août 2017.
- 7. Rapports des comités**
  - 7.1 Finances – Subventions :
    - 7.1.1 Adoption des comptes à payer;
  - 7.2 Autres comités:
    - 7.2.1 Rapport des membres du conseil de leur comité respectif.
- 8. Affaires nouvelles**
  - 8.1 Résolutions à adopter :
    - 8.1.1 Autorisation d'une formation pour les élu(e)s sur les rôles et responsabilités des élu(e)s;
    - 8.1.2 Résolution d'appui / Programme à l'entretien du réseau routier local (PAERRL) – Dépenses pour l'entretien hivernal Ville de Scotstown;
    - 8.1.3 Remboursement des frais de non-résidents pour les sports;
    - 8.1.4 Dépôt des plans de construction d'une nouvelle rue au 822 chemin des Sables;
    - 8.1.5 Dépôt des plans de lotissement pour une nouvelle rue sur le chemin Galipeau;
    - 8.1.6 Contribution financière à Moisson Haut-Saint-François;
    - 8.1.7 Rémunération du personnel électoral;

- 8.1.8 Embauche d'un journalier / opérateur d'équipement léger (niveau 8);
- 8.1.9 Autorisation pour la réalisation de l'étude pour l'ouverture de la rue Boischatel;
- 8.1.10 Autoriser l'achat de radars de vitesse.

**9. Adoption des règlements**

Aucun.

**10. Avis de motion à donner**

Aucun.

**11. Varia affaire nouvelle**

11.1 Dépôt des plans de lotissement pour le développement de monsieur Leblanc sur le chemin Galipeau.

**12. 2ième période de questions**

**(Durée de 15 minutes et porte sur les sujets de l'ordre du jour).**

**13. Levée de la séance ordinaire**

**IL EST PROPOSÉ PAR** le conseiller Éric Mageau **ET RÉSOLU QUE** le contenu de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 5 septembre 2017 soit approuvé et adopté tel que déposé.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.**

3.1

**2017-09-172 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 AOÛT 2017 :**

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR** le conseiller Stanley Boucher **ET RÉSOLU QUE** le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 août 2017 soit approuvé et adopté tel que déposé.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.**

3.2

**2017-09-173 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 14 AOÛT 2017 :**

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR** la conseillère France Martel **ET RÉSOLU QUE** le procès-verbal de la séance extraordinaire du 14 août 2017 soit approuvé et adopté tel que déposé.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.**

4.

**1<sup>ÈRE</sup> PÉRIODE DE QUESTIONS 19 H 33.**

**(Durée de 15 minutes et porte sur divers sujets d'ordre public)**

**Procédure à suivre pour poser une question.**

Toute personne doit, après s'être identifiée en donnant son nom, exposer son point de vue.

Ce droit de parole est limité à une période maximum de cinq (5) minutes, mais si le temps le permet et que toutes les personnes désirant s'exprimer l'ont fait, cette personne peut intervenir à nouveau.

**Monsieur Alfonse Bouffard** concernant le 316 chemin Galipeau, il y a des arbres dans l'emprise de la route à couper, est-ce Hydro-Québec qui s'en occupe ?

**Madame Pierrette Hardy concernant :**

- Une demande d'autorisation de faire publier une commandite d'une grandeur de ¼ de page dans le journal Le Haut-Saint-François pour le Salon des artisans ;
- Du remplissage d'un fossé sur chemin Biron.

**Monsieur Jacques Gourde concernant :**

- L'emprise de la municipalité sur le chemin Galipeau ;
- Les voyages de remblais près du ruisseau Norman, pourquoi ont-ils été déposés à cet endroit ?
- Le nombre d'entrepreneurs pour la coupe des bordures des routes ;
- Le règlement de chasse à proximité du périmètre urbain.

**FIN DE LA 1<sup>ÈRE</sup> PÉRIODE DE QUESTIONS À 19 H 48.**

2017-09-174 <sup>5.1</sup> **RÉSOLUTION POUR ACCEPTATION DE LA SOUMISSION POUR LA DÉSINFECTION DES EAUX ET SYSTÈME ÉCOFIXE AUX ÉTANGS AÉRÉS :**

**CONSIDÉRANT QUE** nous avons procédé à un appel d'offres public et que l'ouverture des soumissions a eu lieu le 31 août 2017 à 14 h;

**CONSIDÉRANT QUE** nous avons reçu quatre soumissions et que celles-ci ont été analysées par François Poulin, ingénieur :

- |                             |                              |
|-----------------------------|------------------------------|
| • Entreprise Meca Fuzion    | 393 214.50 \$ taxes incluses |
| • Constructions F.J.L. inc. | 413 592.67 \$ taxes incluses |
| • TGC                       | 510 489.00 \$ taxes incluses |
| • Nordmec Construction inc. | 397 859.49 \$ taxes incluses |

**CONSIDÉRANT QUE** Entreprise Meca Fuzion est le plus bas soumissionnaire et qu'il est conforme au devis;

**IL EST PROPOSÉ PAR** le conseiller Stanley Boucher **ET RÉSOLU QUE** la Municipalité d'Ascot Corner accepte l'offre de Entreprise Meca Fuzion au montant de 393 214.50 \$ taxes incluses tel que recommandé par François Poulin, ingénieur. Il est également résolu que les travaux ne pourront débuter jusqu'au moment où la Municipalité n'aura pas reçu toutes les approbations nécessaires des différents ministères (MDDELCC et Finances).

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.**

<sup>6.1</sup> **DÉPÔT DE LA LISTE DE CORRESPONDANCE :**

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose la liste de la correspondance pour le mois d'août 2017 et en fait la lecture.

7.1.1  
2017-09-175 **ADOPTION DES COMPTES À PAYER :**

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR** la conseillère Diane Talbot  
**ET RÉSOLU QUE** la liste des comptes à payer en date du 31 août 2017 au montant de **240 612.78 \$** soit approuvée et que le directeur général et secrétaire-trésorier soit autorisé à procéder au paiement de ces comptes.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.**

7.2.1  
**RAPPORTS DES COMITÉS :**

**Madame la Mairesse Nathalie Bresse :**

- Donne de l'information concernant :
  - Le nouveau directeur général au comité de la Régie intermunicipale des Hameaux.

**Madame Diane Talbot :**

- Donne de l'information concernant :
  - L'avancement de l'OMH avec la MRC ;
  - Les demandes de subvention pour la construction de la nouvelle caserne incendie.

**Monsieur Éric Mageau :**

- Donne de l'information concernant :
  - L'autorisation à obtenir pour le domaine Québécois ;
  - La rencontre des citoyens des rues du Contour et Boislard afin d'avoir leur opinion à propos du pavage de rues.

**Monsieur René Rivard:**

- Donne de l'information concernant:
  - Les activités du journal et ce qui s'en vient cet automne ;
  - L'information de la réunion annuelle du journal ;
  - L'information de l'activité du 17 septembre prochain au parc Dubreuil ;
  - L'information à propos du lancement du site web.

**Madame France Martel:**

- Donne de l'information concernant :
  - Les développements ;
  - La consultation publique le 11 septembre prochain pour les règlements d'urbanismes ;
  - Une rencontre prévue le 19 septembre pour la piste cyclable.

**Monsieur Donald Lachance:**

- Donne de l'information concernant :
  - Une rencontre le 12 septembre prochain pour la Régie incendie.

**Monsieur Stanley Boucher**

- Donne de l'information concernant:
  - La vidange des étangs aérés ;
  - Les soumissions pour les lampes UV et les infrastructures, ainsi que les autorisations à recevoir ;
  - Les branchements des propriétés aux réseaux de la rue Desruisseaux ;
  - Le déboursement pour le prolongement des réseaux de l'égout et de l'aqueduc sur la route 112 ;

- L'augmentation de la capacité du puits ;
- L'augmentation des coûts à la tonne chez Valoris.

8.1.1

**2017-09-176 AUTORISATION D'UNE FORMATION POUR LES ÉLU(E)S SUR LES RÔLES ET RESPONSABILITÉS DES ÉLU(E)S :**

**CONSIDÉRANT QUE** suite aux élections, il y aura des nouveaux élu(e)s qui siégeront sur le conseil de la municipalité;

**CONSIDÉRANT QUE** le coût de la formation est de 2 500 \$ plus taxes pour 15 personnes et qu'elle sera donnée le 18 novembre 2017, après les élections;

**CONSIDÉRANT QUE** le coût de formation sera partagé avec une autre municipalité;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR** la conseillère Diane Talbot **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner autorise l'achat d'une formation pour les élu(e)s sur les rôles et responsabilités des élu(e)s au coût de 2 500 \$ plus taxes.

**Poste budgétaire : 02-110-00-454.**

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.**

8.1.2

**2017-09-177 RÉOLUTION D'APPUI / PROGRAMME À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL (PAERRL) – DÉPENSES POUR L'ENTRETIEN HIVERNAL VILLE DE SCOTSTOWN :**

**CONSIDÉRANT QUE** la ville de Scotstown souhaite faire modifier la décision du ministère des Transports, de la mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec d'exclure les dépenses liées à l'entretien d'hiver de la reddition des comptes du PAERRL;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR** le conseiller Éric Mageau **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner appui la ville de Scotstown dans ses démarches auprès du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec de revoir sa décision d'exclure les dépenses liées à l'entretien d'hiver de la reddition des comptes du PAERRL.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.**

8.1.3

**2017-09-178 REMBOURSEMENT DES FRAIS DE NON-RÉSIDENTS POUR LES SPORTS:**

**CONSIDÉRANT QUE** pour certains sports, les citoyens d'Ascot Corner peuvent avoir des frais supplémentaires de non-résidents lors de l'inscription à certains sports qui ne sont pas offerts à Ascot Corner;

**CONSIDÉRANT QU'** actuellement la Municipalité rembourse une partie des frais supplémentaires de non-résidents pour le hockey mineur et le patinage artistique et désire étendre la politique de remboursement aux autres sports qui ne sont pas offerts à Ascot Corner;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR** le conseiller René Rivard  
**ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner accepte de mettre en place une politique de remboursement des frais supplémentaires de non-résidents pour les sports qui ne sont pas offerts à Ascot Corner. Un remboursement de 75% des frais supplémentaires de non-résidents pour un maximum de 150 \$ par inscription. Il est également résolu que si une activité alternative est offerte aux citoyens d'Ascot Corner sans frais supplémentaire, le remboursement des frais supplémentaires sera refusé. Il est **ÉGALEMENT RÉSOLU QUE** la présente politique de remboursement remplace la politique de remboursement des frais pour du temps de glace aux non-résidents de la ville d'East Angus pour le hockey mineur et le patinage artistique.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.**

8.1.4

**2017-09-179 DÉPÔT DES PLANS DE CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE RUE AU 822 CHEMIN DES SABLES:**

**CONSIDÉRANT QUE** monsieur Leclerc et madame Gagnon ont déposé le projet d'ouverture de rue au 822 chemin des Sables tel que le plan conçu en date du 31 mai 2017 et révisé en date du 14 août 2017 par la firme d'ingénierie Techni Génie conseil Inc.;

**CONSIDÉRANT QUE** monsieur Leclerc et madame Gagnon s'engagent à donner à la municipalité une servitude de drainage pour les eaux qui s'écouleront au nord de la rue, incluant la description technique et l'acte notarié;

**CONSIDÉRANT QUE** monsieur Leclerc et madame Gagnon s'engagent à construire la rue telle que les plans révisés numéro 4 afin d'avoir les poteaux du côté extérieur des fossés;

**CONSIDÉRANT QUE** monsieur Leclerc et madame Gagnon s'engagent à signer l'annexe 2 (convention);

**CONSIDÉRANT QUE** la rue ne sera pas pavée et la couche de roulement sera en MG20 B;

**CONSIDÉRANT QUE** les pentes des fossés sont changées de 2 pour 1 à 1.5 pour 1;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR** le conseiller Éric Mageau  
**ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner accepte le projet d'ouverture de rue au 822 chemin des Sables, tel que le plan conçu en date du 31 mai 2017 et révisé en date du 14 août 2017 par la firme d'ingénierie Techni Génie conseil Inc.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.**

8.1.5

**2017-09-180 ACCEPTATION DU PROJET DE LOTISSEMENT DOSSIER NUMÉRO 10 326, DÉPOSÉ PAR CHARLES LADRIE ARPENTEUR-GÉOMÈTRE LE 30 AOÛT 2017 :**

**CONSIDÉRANT QU'** un projet de lotissement de rue a été déposé le 30 août 2017;

**CONSIDÉRANT QUE** le service d'urbanisme a étudié le projet de lotissement proposé;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR** la conseillère France Martel **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner accepte le projet de lotissement de rue dossier numéro 10 326 tel que déposé avec les recommandations suivantes :

Pour le lotissement et la construction de ce projet résidentiel faisant partie de cette résolution, la Municipalité acceptera un maximum de 3 phases. Ces phases sont identifiées sur le plan en annexe.

Mise à part la 3<sup>e</sup> phase, la longueur de rue demandée par phase peut être plus élevée mais jamais inférieure aux phases minimales demandées par la Municipalité.

Suite à l'émission du permis de lotissement et avant de débiter la construction de la rue de la 1<sup>ère</sup> phase, le promoteur devra présenter à la Municipalité une étude environnementale comprenant l'ensemble du projet faisant partie de cette résolution.

La dimension réelle et l'aménagement de l'emplacement pour les boîtes aux lettres devront être approuvés par les autorités compétentes.

Ce projet devra démarrer d'ici le 1<sup>er</sup> septembre 2020, dans le cas contraire cette résolution sera jugée nulle et caduque.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.**

8.1.6  
**2017-09-181 CONTRIBUTION FINANCIÈRE À MOISSON HAUT-SAINT-FRANÇOIS :**

**CONSIDÉRANT QUE** la banque alimentaire Moisson Haut-Saint-François a demandé à la Municipalité une contribution financière pour l'aider à combler les besoins de distribution en denrées périssables et non périssables, aux gens de la MRC dans le besoin;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR** le conseiller René Rivard **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner accepte de verser une contribution financière de 200 \$ à Moisson Haut-Saint-François.

**Poste Budgétaire : 02-190-02-999.**

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.**

8.1.7  
**2017-09-182 RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL ÉLECTORAL :**

**CONSIDÉRANT QUE** la présente résolution annule les règlements numéro 528 et 528-A;

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 580 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités édicte que le ministre des Affaires municipales et des Régions établit, par règlement, un tarif des rémunérations ou des allocations de dépenses qu'ont le droit de recevoir pour leur fonction, le personnel électoral et autres;

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 88 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités édicte que le conseil de la municipalité peut établir par résolution une rémunération ou allocation supérieure;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR** la conseillère Diane Talbot **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner adopte la rémunération suivante du personnel électoral pour les prochaines élections municipales et suivantes :

### **1. Président d'élection**

- 1.1 Lorsqu'il y a un scrutin, le président d'élection recevra quatre cents dollars (**400 \$**) pour les fonctions qu'il exerce pour la journée du scrutin.
- 1.2 Lorsqu'il y a un vote par anticipation, le président d'élections recevra trois cents dollars (**300 \$**) pour les fonctions qu'il exerce pour la tenue du vote par anticipation.
- 1.3 Pour la confection et la révision de la liste électorale, il recevra :
  - Le plus élevé entre 357 \$ et le montant suivant :  
0.406 \$ par électeur pour les 2 500 premiers électeurs  
+  
0.123 \$ par électeur pour les 22 500 électeurs suivants.
- 1.4 Lorsqu'une liste électorale est dressée, mais non révisée lors de l'élection, ou lorsqu'il n'y a que révision de la liste électorale :
  - Le montant le plus élevé entre 212 \$ et le montant suivant :  
0.243 \$ par électeur pour les 2 500 premiers électeurs,  
+  
0.071 \$ par électeur pour les 22 500 électeurs suivants.

### **2. Secrétaire d'élection**

Le ou la secrétaire d'élection recevra une rémunération égale au  $\frac{3}{4}$  de celle du président d'élection.

### **3. Adjoint au Président d'élection**

Tout adjoint au président d'élection recevra une rémunération égale à la moitié de celle du président d'élection.

### **4. Scrutateur**

Pour les fonctions qu'il exerce, tout scrutateur recevra une rémunération de :

- 125 \$ lors d'un scrutin, y compris lors du dépouillement des votes donnés le jour du scrutin;
- 100 \$ lors du vote par anticipation;
- 35 \$ lors du dépouillement des votes donnés par anticipation.

### **5. Secrétaire du bureau de vote**

Pour les fonctions qu'il exerce, le ou la secrétaire du bureau de vote recevra une rémunération de :

- 95 \$ lors d'un scrutin, y compris lors du dépouillement des votes donnés le jour du scrutin;



- 85 \$ lors du vote par anticipation;
- 35 \$ lors du dépouillement des votes donnés par anticipation.

#### **6. Préposé(e) à l'information et au maintien de l'ordre**

Pour les fonctions qu'il exerce, le ou la préposé(e) à l'information et au maintien de l'ordre recevra une rémunération de :

- 125 \$ lors d'un scrutin;
- 95 \$ lors du vote par anticipation.

#### **7. Membre d'une commission de révision de la liste électorale**

Tout membre d'une commission de révision de la liste électorale recevra : pour le Réviseur une rémunération de 15 \$ / heure pour chaque heure où il siège, pour le Secrétaire une rémunération de 14 \$ / heure pour chaque heure où il siège, pour l'agent réviseur 13 \$ / heure pour chaque heure où il siège. Pour toute fraction d'heure, ils auront droit à une rémunération proportionnelle.

#### **8. Préposé(e) à la table de vérification**

Tout préposé(e) à la table de vérification recevra rémunération de cent vingt dollars (120 \$) pour la journée du scrutin et cent dollars (100 \$) pour la journée du bureau de vote par anticipation.

9. Toute personne visée par les articles 4 à 8 inclusivement a le droit de recevoir une rémunération additionnelle de 15 \$ pour assister à une séance de formation.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.**

8.1.8

#### **2017-09-183 EMBAUCHE D'UN JOURNALIER / OPÉRATEUR D'ÉQUIPEMENT LÉGER (NIVEAU 8) :**

**CONSIDÉRANT QUE** l'employé actuellement en poste a donné sa démission qui sera effective à partir du 8 septembre 2017;

**CONSIDÉRANT QUE** nous devons procéder à l'embauche d'un employé pour combler le poste;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR** le conseiller Éric Mageau **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner accepte de mandater le directeur général à procéder à l'embauche d'un journalier/opérateur d'équipement léger occasionnel pour l'entretien de nos parcs selon la convention collective en vigueur.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.**

8.1.9

#### **2017-09-184 AUTORISATION POUR LA RÉALISATION DE L'ÉTUDE POUR L'OUVERTURE DE LA RUE BOISCHATEL :**

**CONSIDÉRANT QUE** le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports demande à la Municipalité une étude de circulation et une étude de sécurité pour commencer l'analyse du dossier pour la modification de l'intersection Boischatel et la route 112;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR** le conseiller Éric Mageau  
**ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner accepte de mandater le directeur général à mandater une firme d'ingénieurs afin de procéder à l'étude de la circulation et l'étude de la sécurité pour l'ouverture de la rue Boischatel sur la route 112.

**Poste budgétaire : 02-190-00-411.**

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.**

8.1.10

**2017-09-185 AUTORISER L'ACHAT DE RADARS DE VITESSE :**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité désire acquérir des radars de vitesse pour conscientiser les automobilistes de leur vitesse de déplacement et ainsi réduire la vitesse dans certaines zones;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR** le conseiller Éric Mageau  
**ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner autorise l'achat de trois radars de vitesse au coût de 16 608.14 \$ taxes incluses à l'entreprise Signalisation Kalitec inc.

**Poste budgétaire : Fonds de roulement remboursé sur 3 ans.**

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.**

11.1

**2017-09-186 DÉPÔT DES PLANS DE LOTISSEMENT POUR LE DÉVELOPPEMENT DE MONSIEUR LEBLANC SUR LE CHEMIN GALIPEAU :**

**CONSIDÉRANT QU'** un projet de lotissement de rue a été déposé le 5 septembre 2017;

**CONSIDÉRANT QUE** le service d'urbanisme a étudié le projet de lotissement proposé;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR** la conseillère France Martel  
**ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner accepte le projet de lotissement de rue du développement de monsieur Leblanc sur le chemin Galipeau, dossier numéro 12 144 tel que déposé.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.**

12.

**2<sup>E</sup> PÉRIODE DE QUESTIONS À 20 H 38.**  
**(Durée de 15 minutes sur les points de l'ordre «du jour seulement)**  
**Procédure à suivre pour poser une question.**

Toute personne doit, après s'être identifiée en donnant son nom, exposer son point de vue.

Ce droit de parole est limité à une période maximum de cinq (5) minutes, mais si le temps le permet et que toutes les personnes désirant s'exprimer l'ont fait, cette personne peut intervenir à nouveau.

**Monsieur Roger Pomerleau concernant** la suggestion d'une contribution du promoteur à l'étude pour la rue Boischatel.

**Monsieur Bertrand Rémillard concernant** la suggestion d'installer des photos radars de vitesse.

**Monsieur Jacques Gourde concernant :**

- Le point 8.1.2, est-ce à propos de la route 257?
- De vieux bâtiments délabrés en zone agricole ;
- Le Village-relais de Weedon ;
- Le point 8.1.5, c'est quoi le processus d'appel d'offres ?
- Un compte rendu au sujet de Valoris.

**Madame Maryse Labonté concernant** la nouvelle rue sur le chemin Galipeau.

**Madame Pierrette Hardy concernant** des remboursements de frais aux non-résidents.

**FIN DE LA 2<sup>IÈME</sup> PÉRIODE DE QUESTIONS À 21 H 12.**

13.

**2017-09-187 LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE :**

**IL EST PROPOSÉ PAR** le conseiller René Rivard **QUE** la séance ordinaire soit levée à 21 h 12.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.**

**PROCHAINE SÉANCE ORDINAIRE : Lundi le 2 octobre 2017 à 19 h 30.**

---

DANIEL ST-ONGE  
DIR. GÉN. ET SECR.-TRÉS.

---

NATHALIE BRESSE  
MAIRESSE

